



LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 février 2026

COMMUNE DE DOUBS

Le Conseil municipal, s'est réuni le jeudi 19 février 2026 à 19h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Georges COTE-COLISSON, Maire.

Présents : Mmes BRUCHON, COSTE, HENRIET (Arrivée à 19h55), LARESCHE, LECLERCQ, ROGEBOZ, SAILLARD et SAUVAGEOT.

MM. BARTHE, BARTHES, BILLOT, BLONDEAU, COTE-COLISSON, FLEUROT C. PETIT, REYNARD, TEMPESTA et VALLET.

Représentés : Mme CLERO pouvoir à M. BARTHES, Mme INVERNIZZI pouvoir à Mme ROGEBOZ, Mme ROLOT pouvoir à M. REYNARD, M. L. PETIT pouvoir à Mme SAUVAGEOT.

Excusé : M. BRUILLARD.

Mme SAUVAGEOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. EPAGE Haut Doubs-Haute-Loue - Travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations – Convention de mise à disposition de terrain relative aux travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte la réalisation de travaux de réduction de la vulnérabilité aux inondations par l'EPAGE Haut-Doubs Haute Loue sur les parcelles communales AA 37, AA 258, AB 132, AB 137, AB 141, AB 142 et AB 144,
- approuve la convention de mise à disposition de terrain relative aux travaux pour ce programme,
- autorise M. le Maire à la signer.

2. EPAGE Haut Doubs-Haute-Loue – Délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de réduction de l'érosion du canal Besson.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le programme d'intervention sur le canal Besson pour la somme de 20 000 € HT assortie d'une tolérance de +10%,
- demande à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux définis ci-dessus,
- autorise M. le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et à signer tous documents utiles au bon déroulement de l'opération,
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget 2026 de la commune.

3. Budget général - Engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon les tableaux ci-dessous.

Chapitre	Article	Nature de l'opération	Montant
21	2152	Abri-voyageur arrêt « Fromagerie »	19 170 €

21	2188	Remplacement lave-linge périscolaire.	1 000 €
		Total	20 170 €

4. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Liquidation et mandatement des dépenses avant l'adoption du budget primitif - Opération : Programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions :

- ouvre par anticipation dans le cadre de l'AP / CP « Programme pluriannuel de création de liaisons et équipements cyclables » les crédits à hauteur du tiers de l'autorisation de programme votée en 2025, soit 1937 738 € divisée par 3, égal à 645 912 € au chapitre 23,
- inscrit ces crédits au budget primitif de l'exercice 2026,
- dit que cette AP / CP sera révisée lors de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2026.

5. Rétrocession des voiries du Champ du Clos.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve l'acquisition des parcelles A 600 pour 70m², A 606 pour 356m², A 618 pour 1 321m², A 619 pour 147m², AA 397 pour 3 281m² et AA 469 pour 1m² auprès de la société Le Champ du Clos,
- précise que les frais d'acte seront intégralement pris en charge par la commune,
- demande le classement de ces parcelles dans le domaine public de la commune,
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique et tout document afférent à cette acquisition,
- transmet la présente délibération et l'ensemble des documents nécessaires à l'Office Notarial de Joux,
- inscrit les sommes nécessaires au budget de l'exercice 2026.

6. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2026.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,
G. COTÉ-COISSON

